

Les violences et les incivilités dans le football amateur – Saison 2017-2018

Au cours de la saison 2017-2018, 11 335 matchs entachés d'incidents ont été recensés dans l'« Observatoire des comportements » de la Fédération Française de Football (FFF). On estime ainsi que des violences ou des incivilités ont été occasionnées dans 1,8 % des matchs joués. Ce chiffre est donc en légère augmentation par rapport aux saisons précédentes (+ 0,2 point).

Dans la majorité des cas, l'acte de violence le plus grave est commis par un joueur (89%). D'ailleurs, les victimes sont des joueurs dans 57 % des cas ou des arbitres plus d'une fois sur trois (38 %).

Près de la moitié de ces violences ou de ces incivilités sont de nature verbale, et sont en particulier caractérisés par des propos grossiers ou injurieux (dans 40 % des incidents les plus graves). À l'inverse, les agressions physiques représentent 45 % des cas.

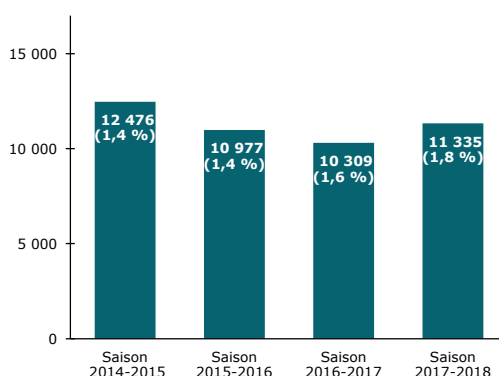
La catégorie de licenciés la plus touchée par ces violences est celle des U19/U18, composée de joueurs masculins âgés de 17-18 ans, puisque 3,4 % des matchs joués dans cette catégorie ont été entachés d'incidents (contre 1,7 % en moyenne pour les autres catégories de joueurs).

Comme chaque année depuis 2007, l'ONDRP dresse un état des lieux sur les violences et les incivilités commises lors de rencontres de football amateur. Réalisée grâce à un partenariat stable et durable avec la Fédération française de football (FFF), cette Note a pour objectif d'apporter des éléments de connaissance sur ce phénomène et d'éclairer certaines tendances.

Les données de cette étude proviennent de l'« Observatoire des comportements », un outil informatique de la FFF mis en place en 2006. Cet Observatoire permet à chaque centre de ressource (district, ligue ou fédération) de rapporter les incidents survenus dans le cadre d'un match de football amateur (dont futsal). Pour chaque match à incidents, c'est-à-dire pour chaque match enregistré dans l'outil comme ayant été entaché de violences ou d'incivilité, des informations sur la rencontre (date, lieu, catégorie de joueurs, clubs concernés, etc.) ainsi que sur l'incident le plus grave sont détaillées¹.

Durant la saison 2017-2018, 11 335 matchs de football amateur ont été recensés dans l'Observatoire des comportements à la suite de violences ou d'incivilités. Rapporté au nombre de matchs joués sur la saison (618 867 rencontres retenues), on estime que 1,8 % des rencontres ont été entachées de violences ou d'actes d'incivilités durant la saison dernière. La tendance est donc en légère augmentation comparée aux saisons précédentes [1]. Toutefois, selon la FFF, cette tendance peut refléter un meilleur recensement des incidents commis, augmentant de fait, le nombre de faits recensés et pas nécessairement le nombre de faits commis.

1 Nombre de matchs à incidents recensés et proportion parmi l'ensemble des matchs joués



Source : Observatoire des comportements, FFF, traitement ONDRP.

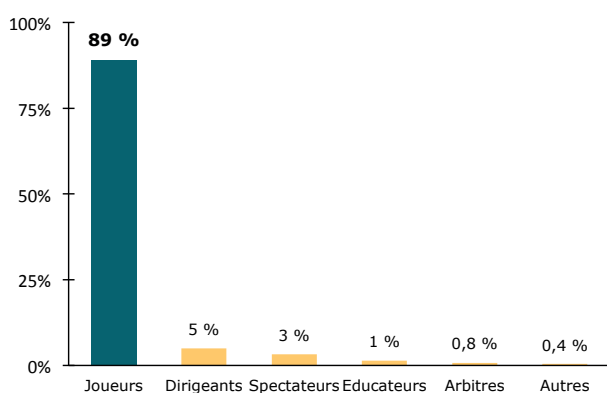
(1) Pour définir l'incident le plus grave, une échelle de gravité a été instaurée. Elle priorise les agressions physiques puis les violences envers un arbitre. Pour plus d'informations sur la façon dont sont recensés et analysés les matchs à incidents, se référer au Point méthodologique à la fin de l'étude.

Les auteurs

Dans près de neuf cas sur dix, au moins un joueur était à l'origine de l'incident le plus grave (89%). Des dirigeants ont participé à l'acte de violences ou d'incivilités le plus grave dans 5% des matchs à incidents. Notons que dans 3% des cas, ce sont les spectateurs qui étaient à l'origine des violences commises dans le cadre d'une rencontre footballistique [2].

Les agresseurs provenaient du club visiteur dans 47% des matchs ayant été entachés de violences, et du club recevant dans 46% des cas. Dans 6% des rencontres à incidents, les personnes qui ont commis ces violences étaient issues des deux clubs.

2 Qualité des personnes ayant commis l'acte de violences le plus grave

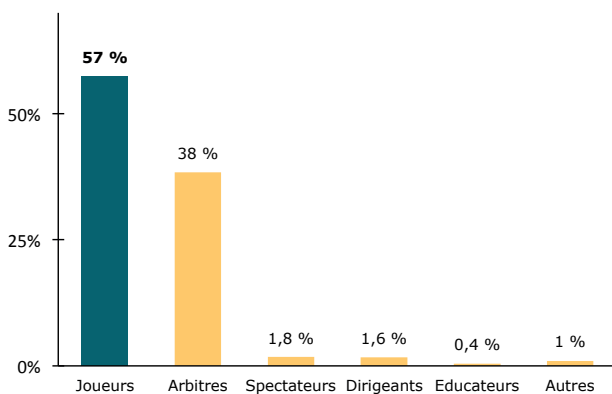


Source: Observatoire des comportements, FFF, saison 2017-2018, traitement ONDRP.

Les victimes

Dans plus de la moitié des cas, les victimes de l'acte de violences le plus grave étaient des joueurs (57%). Les arbitres étaient les victimes de ces violences dans plus d'un tiers dans matchs à incidents (38%). Notons que dans des proportions similaires, la ou les victimes étaient un spectateur ou un dirigeant (dans 2% des cas) [3].

3 Qualité des personnes victimes de l'acte de violences le plus grave



Source: Observatoire des comportements, FFF, saison 2017-2018, traitement ONDRP.

La ou les victimes étaient du club recevant dans 29% des cas et du club visiteur dans 28% des matchs à incidents. Pour 6% des matchs recensés, l'incident a fait des victimes provenant des deux clubs.

L'atteinte

Dans près de la moitié des matchs à incidents recensés, le fait le plus grave était une agression verbale. En effet, pour 49% des cas, l'incident commis était de nature verbale. Plus précisément, il s'agissait de propos grossiers ou injurieux dans 40% des matchs recensés, et de menaces ou d'intimations dans 9% des cas.

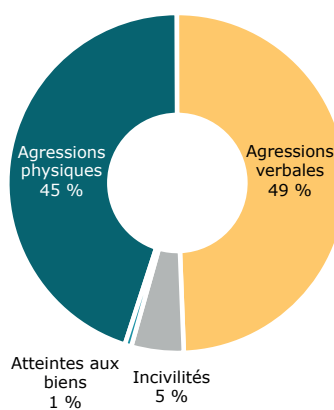
Les agressions physiques représentaient 45% des violences occasionnées. Des coups ou des brutalités ont été commis dans 37% des matchs recensés, tandis que les bousculades représentent 4% des incidents commis. Les tentatives de coups représentent 2% des violences occasionnées, c'est-à-dire autant que les bagarres ou échauffourées (représentant 2% aussi). Notons que 9 agressions par arme ont été comptabilisées durant la saison 2017-2018, représentant moins d'un pour cent des faits observés. Ces chiffres sont stables par rapport aux saisons précédentes.

Par ailleurs, des incivilités telles que des jets de projectiles, des gestes ou autres comportements obscènes ainsi que des crachats, ont été occasionnées dans 5% des matchs durant lesquels il y a eu au moins un incident de recensé.

Enfin, dans moins d'un pour cent des cas, l'incident le plus grave était une atteinte aux biens (dégradations, destructions de matériels, vol d'équipements, etc.) [4].

Il est à noter que pour 76 matchs recensés, l'incident le plus grave était à caractère raciste ou discriminatoire (soit moins d'un pour cent des cas révélés).

4 Nature de l'incident le plus grave



Source: Observatoire des comportements, FFF, saison 2017-2018, traitement ONDRP.

Les matchs concernés

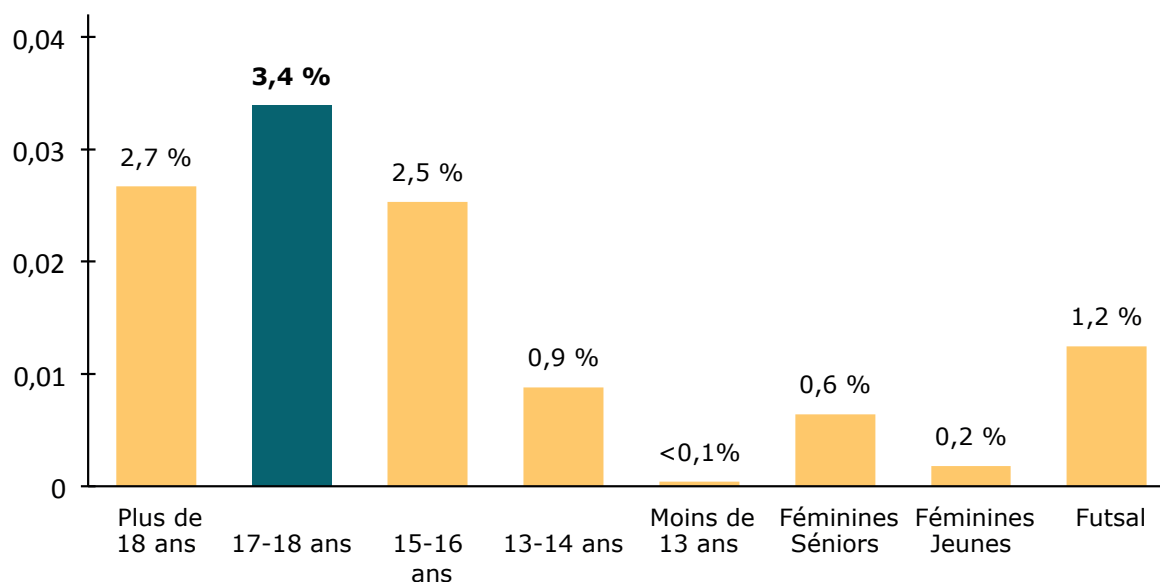
Plus des deux tiers des incidents recensés ont été commis lors de rencontres entre licenciés seniors (68%). Toutefois, cette proportion doit être mise en perspective avec le nombre de matchs joués. En effet, rapporté au nombre de rencontres organisées, il semble que les violences soient relativement plus souvent commises lors de matchs entre joueurs masculins âgés de 17 à 18 ans (catégorie de licenciés U19-U18). Lors de rencontres entre cette catégorie de joueurs, 3,4% des matchs sont entachés d'au moins un incident. Cette proportion est de 2,7% pour les rencontres de joueurs de plus de 18 ans (catégories de seniors, football loisirs et d'entreprise confondues) et de 2,5% pour les U17-U16

(joueurs âgés de 15 ou 16 ans). Notons que concernant le futsal, 1,2% des rencontres ont été entachées de violences ou d'incivilités durant la saison 2017-2018 [5].

À la suite de ces violences, 3% des matchs ont été arrêtés et selon les informations disponibles dans le logiciel de recensement, la police ou la gendarmerie est intervenue pour 32 matchs à incidents (*moins de 1% des cas*).

Moins d'un pour cent des rencontres pour lesquelles des violences ont été recensées étaient qualifiées de « matchs sensibles », c'est-à-dire qu'une rencontre antérieure entre les deux clubs avait déjà engendré des violences.

5 Taux de matchs à incidents selon la catégorie des licenciés



Source : Observatoire des comportements, FFF, saison 2017-2018, traitement ONDRP.

Les intérêts du recensement

L'un des apports de l'Observatoire des comportements réside dans le fait que lorsqu'une rencontre a été entachée de violences et a été renseignée dans l'outil informatique, les futurs matchs seront qualifiés de « matchs sensibles ». Ainsi, grâce à cette alerte, des moyens supplémentaires peuvent être déployés lors des prochaines rencontres afin de prévenir tout acte délinquant.

Il est donc important de rappeler l'intérêt de recenser les violences occasionnées afin de lutter contre ce phénomène. Améliorer les connaissances à ce sujet permet également de mieux cibler les actions de la FFF en matière de prévention de la délinquance. À ce titre, nous pouvons citer comme exemple le Programme Éducatif Fédéral (PEF), un outil

matériel à disposition des éducateurs et des autres acteurs du football, qui prend la forme d'un classeur réunissant un ensemble de fiches actions. Classées par thématique, ces fiches permettent d'apprendre aux jeunes licenciés les vertus de ce sport à travers le respect des règles de vie et du jeu. Grâce à l'Observatoire des comportements, il est possible de connaître les problèmes rencontrés pour chaque catégorie de licenciés et ainsi, d'adapter le discours dans le PEF.

Point méthodologique

Les données nécessaires à la réalisation de cette étude proviennent de l'« Observatoire des comportements », un logiciel développé par la FFF permettant de recenser les incidents survenus dans le cadre d'un match de football amateur. Lors de l'enregistrement d'un match à incident dans l'outil des questions sur l'incident le plus grave sont posées. L'échelle de gravité priorise les agressions physiques puis les violences envers un arbitre. Les questions détaillant l'évènement le plus grave concernent sa nature (coups, menaces, vol, détérioration, etc.), les personnes impliquées, son caractère discriminatoire ou non, s'il a nécessité l'intervention des secours ou de la police, etc. Toutes ces informations vont permettre de mettre en place des dispositifs de prévention supplémentaires et plus adaptés lors de la prochaine rencontre entre les deux clubs concernés par le match à incident.

Certains districts ou ligues ne sont pas pris en compte dans l'estimation de la proportion de matchs à incident. En effet, certains centres de ressource ne disposent pas de l'Observatoire et d'autres recensent moins de dix faits de violences. Le peu d'incidents rapportés par certaines ligues et districts font douter la FFF de la qualité de leur participation à l'effort de recensement. Il a donc été convenu que seuls les centres ayant rapporté plus de 10 incidents durant une saison sont comptabilisés dans le calcul du taux d'incident afin de ne pas sous-estimer cet indicateur.

Les agressions et incivilités recensées sans agresseurs ni victimes (hors atteintes aux biens et jets de projectiles) ne sont pas prises en compte dans l'analyse des caractéristiques des faits puisque le manque d'informations empêche leur bonne description.